

CN PM



CONFÉDÉRATION NATIONALE
DE LA PLAISANCE
ET DE LA PÊCHE EN MER



LA PECHE SPORTIVE ET RECREATIVE EST EN GRAND DANGER.

Suite aux orientations retenues lors du Grenelle de l'Environnement où différents chantiers opérationnels ont été lancés depuis décembre dernier au nombre desquels figure un Comité appelé COMOPS.

Celui-ci est spécialement dédié à la « gestion intégrée mer-littoral » piloté par Jérôme BIGNON député de la Somme et Président de la Commission Permanente du Conseil National du Littoral.

Ce COMOPS s'intéresse, entre autre chose à la pêche sportive et récréative avec pour but de mettre en place une réglementation encadrant cette activité.

Il faut observer qu'aucune Fédération ou Association représentatives des pêcheurs sportifs et récréatifs ne sont conviées aux débats, par contre les pêcheurs professionnels y sont.

Pour le moment, les discussions porteraient principalement sur trois axes :

Mise en place d'un permis mer

Instauration de période de fermeture

Etablissement d'un PMA (Prélèvement Maximum Autorisé)

Des discussions se déroulent également concernant la pêche à pied qui fera elle aussi l'objet d'une réglementation.

Jean KIFFER et Louis MORVAN co-présidents de la CNPPM ont été amenés à préciser leurs points de vues au cours d'une réunion qui s'est tenue Mardi 19 Février dernier, dans les locaux du CSNP à savoir et en préalable à toute mise en place de textes législatifs :

Toute décision concernant les pêcheurs sportifs et récréatifs devra aussi s'appliquer aux pêcheurs professionnels

La CNPPM :

Est d'accord sur le repos biologique qu'elle demande déjà depuis plusieurs années.

S'oppose à la mise en place d'un permis de pêche mer et à l'établissement d'un PMA.

Demande :

Une intensification des contrôles pour lutter contre le braconnage.

Que la liste des tailles minimales de prise des poissons, actuellement au point mort à la DPMA, soit réactualisée au plus vite.

Jean KIFFER

Louis MORVAN